



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-116294>

Département(s) de publication : **27, 14, 50, 61**

Annonce n° **25-116294**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté de communes Roumois-Seine

Correspondant : M. BONENFANT Sylvain, Président

Adresse : 666, rue Adolphe Coquelin BOURG ACHARD, 27310 BOURG ACHARD

Coordonnées :

Téléphone : 0232579528

Courriel : contact@roumoiseine.fr

Adresse internet : <https://www.roumoiseine.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marchespublics.eure.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : La présente consultation a pour objet la fourniture et l'installation de signalisation et de marquages cyclables sur chaussée pour la réalisation d'un tracé de vélo route, dans le cadre du projet cyclable Axe 4, pour le compte de la Communauté de communes Roumois Seine.

Lieu d'exécution et de livraison : Les prestations sont à réaliser sur le territoire de la Communauté de communes Roumois-Seine.

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Cf. Les documents du marché

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Le Titulaire est dispensé de cautionnement. Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Les sommes dues au titulaire seront payées dans les délais imposés par les règles de la comptabilité publique et conformément à l'article R.2192-10 du Code de la Commande Publique, à savoir 30 jours. Cf. Article 4 du CCAP.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés : Cf. Article 12 du Règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 1. Le prix, noté sur 60 points
- 2. La valeur technique, notée sur 30 points, jugée au vu des sous-critères suivants : • La qualité et la provenance des matériaux, matériels, produits et fournitures envisagés, notées sur 10 points. • La qualité des moyens humains et techniques affectés à l'exécution des prestations, notée sur

10 points • La qualité de la méthodologie et des procédés d'exécution des prestations, notée sur 10 points

- 3. Les délais de réalisation des prestations indiqués dans le planning remis dans le mémoire technique, notés sur 5 points.
- 4. La valeur environnementale, notée sur 5 points, jugée au vu des mesures prises en faveur de la protection de l'environnement pour l'exécution du marché.

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 10/11/2025 à 12:30

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2025-11

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/10/2025